



RGPD

RÉGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Mentions protection de la vie privée – Informations relatives aux demandes de subvention de travaux de façade sur le Cœur de ville de Chalon-sur-Saône

La finalité principale du traitement est le suivi des demandes de subvention de travaux de façade sur le cœur de Ville de Chalon-sur-Saône

Les données personnelles collectées et traitées sont :

- Les données d'identité : nom, qualité (syndic, syndic bénévole, propriétaire, copropriétaire), signature du demandeur ou son représentant,
- Les données de contact : numéro de téléphone, adresse mail, adresse postale (du bâtiment concerné) et du demandeur de la subvention,
- Des données d'ordre économique : le dernier avis d'imposition, un RIB, le cas échéant, une attestation du syndic indiquant le montant de la participation du demandeur aux travaux objet de la convention, le devis des travaux, la fiche des préconisations signée par le demandeur, le récépissé de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme, la décision de l'assemblée générale de copropriété le cas échéant, la convention pour la demande d'aide complémentaire ainsi que l'attestation du syndic indiquant le nombre de tantième,
- Des données relatives à la vie personnelle : le nombre de personnes composant le ménage,
- Des données de connexion et de navigation (adresse IP et cookies).

Le Responsable de traitement est le Maire de la Ville de Chalon-sur-Saône, étant précisé que la base légale du traitement est l'exercice d'une mission d'intérêt public.

Les personnes concernées par le traitement de données personnelles sont les propriétaires et copropriétaires privés, les syndics et syndics bénévoles demandant une subvention de travaux de façade pour les immeubles situés dans le Cœur de ville, présents dans le périmètre du plan façade.

Les destinataires des données en interne, sont : la direction de l'Urbanisme, la direction de la communication pour la gestion du formulaire, la direction des finances, les agents habilités du Pôle des Systèmes d'information pour les seules opérations de maintenance et le service des Archives pour les seules opérations d'archivage.

En externe, les destinataires de données sont les sous-traitants : Microsoft suite 365, Stratis (hébergement et maintenance), Astre, Gecco, la Trésorerie municipale et son prestataire, Hélios.

Les documents relatifs aux demandes de subvention de travaux de façade sur le Cœur de ville de Chalon-sur-Saône autorisés sont conservés pendant 10 ans après achèvement du contrat et sont ensuite triés pour conserver les dossiers importants.

Les droits au titre de la protection de la vie privée :

Les personnes bénéficiaires des subventions pour les travaux de façade, titulaires des données personnelles bénéficient du droit d'accès, du droit de rectification, du droit à la limitation et du droit d'opposition.

Pour exercer ces droits, ils doivent s'adresser au Délégué à la protection des données personnelles (DPD) par voie postale : 3, Place de l'Hôtel de Ville, 71321 Chalon-sur-Saône ou par mail (dpd@chalonsursaone.fr), ou via le formulaire disponible sur le site internet de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL :

Après avoir saisi le DPD, si les personnes concernées estiment que leurs droits ne sont toujours pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) Adresse postale : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 ou par une transmission en ligne : <https://www.cnil.fr>.